

Aux parents des nouveaux élèves
de l'ASIME

Morges, avril 2025

Proposition d'inscription au cabinet dentaire scolaire

Madame, Monsieur,

Vous habitez Morges ou une commune de la couronne morgienne et votre enfant va être scolarisé dans un de nos établissements. À ce titre, nous vous informons que vous pouvez bénéficier des prestations proposées par le cabinet dentaire scolaire de l'ASIME.

Notre objectif est de donner à votre enfant toutes les chances de garder une denture saine.

Vous pouvez décider d'inscrire votre enfant au cabinet dentaire scolaire de l'ASIME ou choisir de le faire suivre par votre médecin-dentiste privé. Vous trouverez ci-joint les directives de notre cabinet. **Dans tous les cas, nous vous prions de nous communiquer votre décision à l'aide du formulaire au verso et de nous le retourner d'ici au 18 août 2025.**

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur administratif



Vincent Hacker

Annexes :

- Décision concernant l'inscription
- Directives concernant le cabinet dentaire scolaire
- Coupon-réponse : dispense du dépistage

Directives concernant le cabinet dentaire scolaire

- 1. But du cabinet dentaire scolaire** – Le cabinet dentaire scolaire accueille les élèves des degrés primaire et secondaire de l'ASIME. Il fournit 3 types de prestations :
 - a) Prévention (prophylaxie) dans les classes ou au cabinet
 - b) Dépistage annuel de tous les élèves
 - c) Soins dentaires (les éventuels soins dentaires, nécessités par exemple suite au dépistage, peuvent être assurés par le cabinet dentaire pour autant que l'enfant y soit inscrit).
- 2. Dépistage – Le dépistage est obligatoire.** Il est effectué une fois par année. Il permet de vérifier l'hygiène buccale, l'absence de caries visibles et les éventuels problèmes de malocclusion des dents. **Les parents (ou la personne responsable) qui refusent le dépistage annuel obligatoire par le cabinet dentaire scolaire doivent fournir, en début d'année scolaire, une attestation de prise en charge par leur médecin-dentiste privé.**
- 3. Procédure** – Les parents (ou la personne responsable) des nouveaux élèves inscrits dans un établissement scolaire de l'ASIME reçoivent, les présentes directives ainsi qu'un formulaire. Ils sont priés d'y indiquer leur décision concernant l'inscription de leur enfant au cabinet dentaire pour les éventuels soins dentaires, puis de retourner ce document au cabinet dentaire scolaire. **Le formulaire doit être dûment rempli, signé et retourné, quelle que soit la décision prise (inscription ou refus).** Cette décision, signée par les parents (ou la personne responsable), sera valable pour toute la durée de la scolarité obligatoire. Un enfant peut, en tout temps, être inscrit ou retiré, sur demande écrite des parents (ou de la personne responsable).
- 4. Prise en charge des coûts** – Le coût des activités liées à la prévention et au dépistage annuel de tous les élèves est entièrement pris en charge par l'ASIME. En revanche, le coût des soins dentaires sera facturé aux parents (ou à la personne responsable) sur la base du tarif DENTOTAR valeur du point 1.00.
S'il est prévisible que les frais de traitement dépasseront CHF 500.00, un devis sera envoyé aux parents. En cas d'acceptation, ce devis devra être retourné muni de la signature des parents (ou de la personne responsable). En cas de frais supplémentaires imprévus, les parents (ou la personne responsable) seront avisés.
- 5. Prise en charge par des tiers** – Si vous êtes bénéficiaire d'un organisme payeur (Services sociaux, EVAM, PC Famille, etc.) veuillez nous le signaler dès la première consultation, afin que nous puissions faire le nécessaire pour la prise en charge des soins.

Rendez-vous manqués – Les rendez-vous manqués sans avertissement 24 h à l'avance ou sans excuse valable (cas de force majeure) seront facturés à CHF 50.00 à partir du 1^e rendez-vous manqué dans l'année scolaire.

Morges, avril 2025

Décision concernant l'inscription au cabinet dentaire scolaire

Les parents (ou la personne responsable) de l'enfant mentionné ci-dessous, après avoir pris connaissance des directives du cabinet dentaire scolaire, décident :

- D'inscrire leur enfant au cabinet dentaire scolaire**
- De ne pas inscrire leur enfant au cabinet dentaire scolaire**

Nom et prénom de l'enfant :

Classe (ex. 5P/CB01) :

Coordonnées des parents (ou de la personne responsable) :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Lieu et date :

Signature des parents (ou de la personne responsable) :

Ce formulaire doit être impérativement renvoyé au cabinet dentaire scolaire, par poste ou messagerie électronique, ou déposé dans la boîte aux lettres du cabinet à l'entrée du bâtiment administratif de Beausobre.



**DEPARTEMENT DE LA FORMATION,
DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE**
Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAF)
**Unité de promotion de la santé
et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

**DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE
L'ACTION SOCIALE**
Service de la santé publique (SSP)

Annexe 2

Dépistage bucco-dentaire obligatoire - Dispense du dépistage

Madame, Monsieur,

Votre fils/fille va prochainement bénéficier d'un dépistage bucco-dentaire à l'école. Cet examen permet de dépister les caries les plus évidentes et de déterminer si des soins, une consultation en orthodontie ou en hygiène et prophylaxie dentaire s'avèrent nécessaires.

Ce dépistage ne correspond pas à un examen complet de la denture, pour lequel il faudrait consacrer beaucoup plus de temps par élève et prendre des radiographies. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire un contrôle régulier chez votre médecin-dentiste.

Dispense du dépistage :

Selon l'article 9 du règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire), les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation, ci-dessous, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Olivier Duperrex

Dr Yves Revaz

Médecin responsable pour la santé scolaire
du canton de Vaud

Adjoint au Médecin Dentiste Conseil de l'Etat
Chargé des Affaires Scolaires

Remarque : chaque élève se présentant sans attestation d'un médecin-dentiste bénéficiera d'un contrôle

✗

Coupon-réponse à retourner au maître de classe

Attestation du médecin-dentiste :

Nom et prénom de l'enfant

Je certifie que l'enfant susmentionné :

- est actuellement en cours de traitement
- a eu un contrôle dentaire dans les derniers 6 mois

Timbre et signature du médecin-dentiste :